



Compte rendu du conseil municipal du 6 novembre 2007

**Présents : ADELL JM - BARDOU G - BEDOS D – BOUSQUET G - GOUTY M - GUILHAUMON JM – MARTIN R – MARTIN S - PIOCH JL**

**Absents excusés représentés :**

**CAZENAVE Michel** procuration à **BEDOS Dominique**

**RAMANITRA-BOUSQUET Anne** procuration à **BOUSQUET Guillaume**

**Absents : ASTRUC B - CARRIERE C - DESSALLES M – RIPOLL M**

Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu du conseil du 10 septembre 2007. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce compte-rendu.

### **I – AIRE DE LAVAGE : CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de choisir les entreprises pour la construction de l'aire de lavage. Les entreprises suivantes ont répondu à cet appel d'offres :

**Lot 1 : Génie civil – Gros œuvre :**

LONGUEMARE FABRICE : 39 593.25 € HT ; SLTPE : 37 683.00 € HT ; TPSM : 32 000.00 € HT

**Lot 2 : Equipements :**

ELEC PLUS : 5 006.00 € HT ; AQUADOC : 6 583.00 € HT

**Lot 3 : Clôtures – Portails Equipements**

AGRIPAL CLOTURES : 11 149.00 € HT ; GAILLARD CLOTURES : 10 950.00 € HT ; NORMA JEUX : 8 886.00 € HT

Monsieur le Maire propose de choisir l'entreprise TPSM pour le lot 1, ELEC PLUS pour le lot 2 et Norma Jeux pour le lot 3. Le conseil municipal à l'unanimité adopte la proposition de Monsieur le Maire.

### **II – AIRE DE LAVAVAGE : Choix de l'entreprise pour l'alimentation en eau potable de l'aire de lavage**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il faut choisir l'entreprise pour l'alimentation en eau potable de l'aire de lavage. Trois entreprises ont répondu à cet appel d'offres :

TPSM : montant HT : 13 405.00 € HT ; SCREG : montant HT : 14 312.75 € HT ; SLTPE : montant HT : 15 921.91 € HT

Monsieur le Maire propose de choisir l'entreprise TPSM pour un montant de 13 405.00 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la proposition de Monsieur le Maire.

### **III – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA CREATION DU GROUPE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer pour le choix du maître d'œuvre pour la création d'un restaurant scolaire et espace culturel. Deux offres ont été reçues :

- OMLB ARCHITECTURE domicilié à Boujan / Libron (Hérault) :

Montant des honoraires : 12 % sur le montant des travaux, soit 67 200.00 € HT

- RUIZ Barthélémy domicilié à Perpignan (Pyrénées Orientales) :

Montant des honoraires : 15 % sur le montant des travaux, soit 84 000.00 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité choisit OMLB ARCHITECTURE.

### **IV – REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL POUR L'ANNEE 2008**

Monsieur Bedos propose de reconduire le régime indemnitaire du personnel communal de 2007 pour l'année 2008 à savoir une prime de fin d'année de 710 € par agent soumise à des critères :

- 50% de la prime est fixe soit : 355 € - 50% de la prime est versée selon le calcul suivant :

88.75 € en fonction de l'absentéisme, 88.75 € en fonction de l'assiduité et de la disponibilité, 88.75 € en fonction de responsabilité d'encadrement, 88.75 € en fonction de compétence, esprit d'initiative.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la proposition de Monsieur le Maire.

### **V – AVOIRS SUR FACTURE EAU 2007**

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal qu'il convient de faire des avoirs à des administrés suite à des erreurs de facturation. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces avoirs.

### **VI – PAIEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur Bedos dit qu'il convient de faire une DM pour régler les subventions aux associations suivantes : EPI, AM34, RA-SED. Monsieur le Maire adopte cette DM.

## **VII – QUESTIONS DIVERSES**

/ Récré Fruitée

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu Monsieur le Maire du Bosc, qui propose aux écoles de donner aux enfants des fruits à la récréation. Le coût de cette opération est de 38 € par enfant. Monsieur le Maire demande son avis au conseil. Le conseil municipal propose cette initiative dans le cadre de la semaine du goût.

/ SICTOM

Monsieur Martin présente le dossier de création d'un centre de traitement de valorisation et d'élimination des déchets situé sur la commune de Montblanc. Monsieur le Maire dit aux conseillers que le dossier restera à leur disposition en mairie.